

Marmande,
le 13/02/2025

**Maison
du développement**

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex

Tél. 05 53 64 40 46
vga@valdegaronne.fr
www.valdegaronne.fr

Communiqué de Presse

**Faits marquants du Conseil d'agglomération
du 13 février 2025**

Le premier Conseil d'agglomération de l'année, qui se trouve être la dernière année du mandat, s'est illustré par des délibérations autour des grandes orientations stratégiques prises depuis 2020 : la tarification incitative des déchets, l'installation d'un centre de santé « Médecins solidaires », la mise en place d'une nouvelle subvention pour soutenir les éco-investissements, le développement de voies cyclables... entre autres.

Le tout porté par un budget 2025 établi avec prudence mais avec deux engagements forts : préserver la capacité à investir pour continuer à faire avancer le Val de Garonne et maintenir le niveau des services à la population ainsi que leur accessibilité.

Vote à l'unanimité du budget 2025

Les enjeux

- Maintenir un haut niveau d'investissement en 2025 et sur la durée du Plan Pluriannuel d'investissements
- Préserver l'épargne nette
- Equilibrer la fiscalité : hausse des taux de TEOM de + 3,20 € en moyenne, par mois et par foyer afin de faire face à la hausse constante du coût de gestion des déchets (taxe de l'Etat et coûts de traitement)
- Baisser les dépenses de fonctionnement pour compenser la perte de recettes
- Maintenir la vigilance face aux incertitudes pesant sur les recettes.

Les chiffres-clés

Budget primitif : 76 millions* d'€ (89 millions d'€ avec les opérations d'ordre). *Budget consolidé (budget principal et budgets annexes)

- **56 millions d'€** pour les dépenses réelles de fonctionnement (baisse de 2,1 %)
- **20 millions d'€** pour l'investissement (dépenses d'équipement)

Une épargne en diminution mais toujours satisfaisante (budget consolidé)

- taux d'épargne : 11,15 %
- épargne brute : 6,7 millions d'€
- épargne nette disponible pour investissements : 3,5 millions d'€.

Préserver notre épargne et limiter l'effet ciseaux (baisse des recettes) : Des dépenses de fonctionnement revues à la baisse

Parmi les postes d'économies dégagées : la réduction de 10 % du programme de voirie réalisé en régie, de 10 % des dépenses énergétiques, la révision de l'attribution de certaines subventions ou de l'organisation de certains événements ou encore l'ajustement de la subvention à l'office de tourisme.

Toujours un haut niveau d'investissement : 20 millions d'€

Les principales opérations (avec leurs montants pour l'année 2025) :

- Travaux Voirie et Cadre de vie : 4,5 M€
- Rénovation Centre de loisirs Marmande : 1,5 M€ (4,2 M€ au total)
- Future déchèterie à Marmande : 1 M€
- Reconstruction Pont de Tersac : 1 M€
- Mobilités - Schéma cyclable : 860 000 €
- Schémas directeurs Eau et Assainissement : 774 000 €
- Fonds de concours : 700 000 € (soutien aux communes) et 233 000 € pour Marmande et Tonneins (Politique de la Ville)
- Sobriété énergétique : géothermie Aquaval (340 000 €)

Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) : 129 millions d'€

Val de Garonne Agglomération maintient le cap en conservant l'enveloppe globale de son PPI 2024-2030 voté en décembre 2023.

Le 2^{ème} budget vert

Pour la deuxième fois, Val de Garonne Agglomération établit son budget vert, lui permettant de classer ses principales dépenses selon leur impact environnemental.

51 % des dépenses de fonctionnement sont « favorables ou très favorables » (35 % « neutres » et 14 % « défavorables »). Au niveau des dépenses d'investissement, 49 % sont « favorables ou très favorables » (48 % « neutres » et 3 % « défavorables »).

Prochaines étapes budgétaires

Elles auront lieu lors du conseil communautaire de juin 2025 : vote du compte financier unique 2024 et vote du budget supplémentaire 2025, avec la reprise des résultats et des restes à réaliser du budget 2024.

La réduction des déchets

Tarifs prévisionnels de la levée du bac gris

Depuis le 1^{er} janvier 2025, chaque sortie de poubelle d'ordures ménagères (bac gris), est comptabilisée en vue du calcul de la part incitative de la taxe déchets payée en 2026 (TEOMi ou Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). Le coût de la levée du bac gris est aujourd'hui donné à titre indicatif. Il sera définitivement fixé lors du vote du budget 2026 de l'Agglomération.

- 120 litres (large majorité des foyers) : 4,6 €
- 240 litres : 9,1 €
- 360 litres : 13,7 €
- 770 litres : 29,3 €

Le plan compostage

Après les 24 sites déjà en place, le déploiement du compostage collectif s'accélère en 2025 avec l'installation progressive de plus de 150 sites supplémentaires.

L'offre de composteurs individuels est maintenue, avec de nouveaux tarifs, et toujours une formation incluse :

- 300 litres : 25 €
- 400 litres : 30 €
- 600 litres : 40 €
- 800 litres : 50 €.

150 000 euros pour soutenir les éco-investissements

Val de Garonne Agglomération propose une nouvelle aide destinée aux entreprises de production, axée sur les investissements visant la sobriété et l'efficacité énergétique. La subvention peut atteindre 20 % maximum des dépenses éligibles comprises entre 10 000 et 120 000 € HT.

Fonds de concours (subventions aux communes)

Quelques chiffres 2025 sur ces subventions accordées aux communes :

- 486 686 € pour 21 communes rurales
- 233 000 € pour Marmande et Tonneins (Politique de la Ville)
- 5 000 € pour Saint-Barthélémy d'Agenais et son étude de renaturation du centre-bourg (6^{ème} commune à bénéficier de ce fonds de concours « végétalisation, passons à l'action »).

L'ouverture prochaine d'un centre de santé Médecins solidaires au Mas d'Agenais

Un centre de santé Médecins solidaires ouvrira prochainement au Mas d'Agenais, au sein de la maison de santé communautaire Simone Veil. Outre son rôle dans l'accompagnement et l'accueil de ce projet, réalisés en lien avec la commune du Mas d'Agenais, le Département de Lot-et-Garonne et l'Agence Régionale de Santé, Val de Garonne Agglomération soutient cette initiative des collectifs Médecins solidaires et Bouge ton coq au travers de deux leviers financiers :

- l'attribution d'une subvention de 11 500 € couvrant 50 % de l'investissement en matériel
- l'exonération de 6 mois de loyer (hors charges).

Mobilités – Place au vélo

Le Schéma Vélo se poursuit en 2025 avec les itinéraires suivants :

- Liaison marmandaise : de la So Vélo à la rue Portogruaro
- Liaison tonneinquoise : rue Maxime Badie
- Liaisons rurales : de la So Vélo au parc d'activités Marmande Sud 1 à Samazan ; et une boucle de jalonnement à Meilhan-sur-Garonne.

A noter également : l'enrichissement de l'offre Véloval à partir du 1er mars avec 4 vélos cargos électriques à louer, au mois ou au trimestre.

Motion pour le maintien du poste de directeur du CHIC Marmande Tonneins

A l'occasion de l'annonce du départ en retraite du directeur du CHIC, les acteurs locaux, les personnels en premier lieu, alertent sur le risque de remise en cause du principe même d'une direction locale autonome, préjudiciable à terme à l'attractivité de l'établissement et à l'offre de soin de proximité, deux enjeux au centre de la feuille de route santé de l'Agglomération.

Le conseil d'agglomération :

- sollicite le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine pour le maintien d'un poste de directeur de plein exercice implanté localement, sur le site de l'hôpital ;
- appelle à la vigilance quant au bon déroulement de la période d'intérim pour qu'elle garantisse la sérénité et les moyens nécessaires au maintien des conditions d'exercice des équipes du CHIC MT, de son attractivité et de la bonne prise en charge de tous les patients ;
- rappelle qu'un tel établissement, son autonomie et son offre de soins de proximité sont indispensables au territoire et à ses habitants.

Contact Presse

Laure Duplaa - lduplaa@valdegaronne.fr – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52